

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°21/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusé : 1

Pouvoir : 1

Votants : 13

Absents : 2

Date de la convocation :

Le 19.04.2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 26 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Éric FORESTIER, Christian
MICHELET, Dominique SAVARIAUD, Ulysse SUC, Antoine
ZANOTTO.

Mmes Sandra BARBE, Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Estelle ASPART, Laure BRAQUEHAIS et
Delphine SCHWARTZ.

Excusé : Monsieur Michel DUBAUX.

Pouvoir : Monsieur Michel DUBAUX à Monsieur Antoine ZANOTTO.

Absents : Messieurs Willy LORENZON et Michel WALTER.

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux : 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes du contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux dénommés Maison Hérou et Grange Ferrand, situés n°235, 239 et 255 rue du Bourg, 2^{ème} tranche en faveur de la maîtrise de l'énergie, acceptés par délibération n°10/2022 en date du 15/03/2022.

Monsieur le Maire explique que suite à une incidence de calcul, le montant du contrat a été révisé comme suit :

Anciens montants :

HT : 17 464.00 €

TVA : 3 492.80 €

TTC : 20 956.80 €

Nouveaux montants :

HT : 17 464.00 €

TVA : 3 492.80 €

Avenant : 2 950.00 €

TVA : 590.00 €

TTC : 24 496.80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Alain SOBAC, architecte, pour un montant de 24 496.80 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission et publication

le 28 avril 2022

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

